

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Invitation to Qualify/
Invitation à se qualifier**

Comments - Commentaires

Title - Sujet "HRP-RHP" ISQ - La Solution de la prochaine génération en matière de RH et paye		
Solicitation No. - N° de l'invitation 24062-190560/B -	Amendement 1	Date 2018-10-18
Client Reference No. - N° de référence du client 24062-190560		GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG 24062-190560
File No. - N° de dossier 682xe.24062-190560	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-13		Time Zone Fuseau horaire Heure Normale de l'est (HNE)
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pelchat, Marco		Buyer Id - Id de l'acheteur 682xe
Telephone No. - N° de téléphone (819) 665-7128 ()		FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Secrétariat Conseil du Trésor du Canada 90 Elgin Ottawa, ON K1A0R3		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Canada



NOTE À L'INTENTION DES FOURNISSEURS INTÉRESSÉS

Le présent document ne constitue pas une demande de soumissions. Cette modification N° 1 à la demande de soumissions sert à :

-
1. Effectué des modifications au document ISC
 2. Effectué des modifications au document ISC Pièce Jointe 1
 3. Effectué des modifications au document ISC Pièce Jointe 4
 4. Présenter aux fournisseurs intéressés les questions et réponses reçues depuis la publication du document pour les questions et réponses initiales.
-

RAPPEL IMPORTANT POUR L'INDUSTRIE : Afin de faciliter les recherches de l'industrie, le titre de tous les affichages à venir concernant la stabilisation de Phénix et la solution de prochaine génération comprendra les acronymes « HRP-RHP ». Veuillez prendre note que les fournisseurs peuvent s'inscrire aux flux RSS et ATOM ainsi qu'aux avis par courriel afin d'obtenir des notifications concernant le sujet « HRP-RHP ».

1- Modifications document ISC

Supprimer – Titre : **Invitation à se qualifier Pour le processus d'approvisionnement concernant** la Solution de la prochaine génération en matière de RH et de la paye. ISQ – Pointe de contrôle 1

Ajouter – Titre : La solution de la prochaine génération en matière de RH et de paye. ISQ – Point de contrôle 1

Supprimer : 1.1 a) Les fournisseurs sont invités à se soumettre à une sélection **préalable**, conformément aux modalités de la présente ISQ, afin d'être retenus comme « répondants qualifiés » pour les étapes ultérieures du processus d'approvisionnement.

Ajouter : 1.1 a) Les fournisseurs sont invités à se soumettre à une sélection, conformément aux modalités de la présente ISQ, afin d'être retenus comme « répondants qualifiés » pour les étapes ultérieures du processus d'approvisionnement.

Supprimer : 1.1 a) Seuls les répondants qualifiés seront autorisés à soumissionner lors d'une demande de soumission subséquente publiée dans le cadre du processus d'approvisionnement.

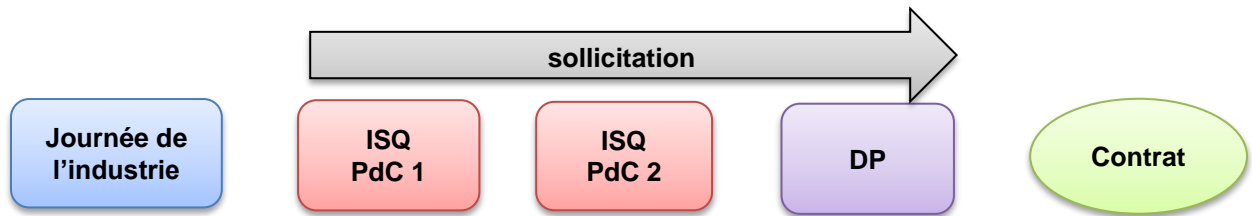
Ajouter : 1.1 a) Seuls les répondants qualifiés seront autorisés à soumissionner lors d'une **étape de** demande de soumission subséquente publiée dans le cadre du processus d'approvisionnement.

Supprimer : 1.1 b) Le processus d'approvisionnement phase multiples **Agile prévu**

Ajouter : 1.1 b) Le processus d'approvisionnement **Agile**, phase multiples

Supprimer : Diagramme

Ajouter : Diagramme :



Supprimer – 1.1 c) Bien que certains fournisseurs puissent franchir avec succès l'étape de sélection **préalable** du gouvernement du Canada à la suite de cette ISQ, ce dernier se réserve le droit de réévaluer tout élément de la qualification de n'importe quel répondant qualifié, et ce, à tout moment du processus d'approvisionnement.

Ajouter – 1.1 c) Bien que certains fournisseurs puissent franchir avec succès l'étape de sélection du gouvernement du Canada à la suite de cette ISQ, ce dernier se réserve le droit de réévaluer tout élément de la qualification de n'importe quel répondant qualifié, et ce, à tout moment du processus d'approvisionnement.

Supprimer – au titre 1.2 b) Portée du processus d'approvisionnement **prévu**:

Ajouter – au titre 1.2 b) **Portée du processus d'approvisionnement** :

Supprimer – au titre 1.3 Aperçu du processus d'approvisionnement **prévu**

Ajouter – au titre 1.3 Aperçu du processus d'approvisionnement

Supprimer – 1.3 La présente ISQ constitue la deuxième étape du processus d'approvisionnement du projet. Bien que le processus d'approvisionnement puisse être modifié, (et même à l'annulation, conformément aux Instructions uniformisées de TPSGC), le Canada prévoit **actuellement** qu'il sera mené selon les étapes suivantes.

Ajouter – 1.3 La présente ISQ constitue la deuxième étape du processus d'approvisionnement du projet. Bien que le processus d'approvisionnement puisse être modifié, (et même à l'annulation, conformément aux Instructions uniformisées de TPSGC), le Canada prévoit qu'il sera mené selon les étapes suivantes.

Ajouter – Une nouvelle section à 1.3 e) **l'ISQ de contrôle 1 constitue une phase de qualification suivi d'une DDP. Nous espérons que le processus d'approvisionnement à phase multiple résultera à un contrat.**

Supprimer – 2.3 d) Un répondant pourra agir en qualité de sous-traitant pour un autre répondant. **Toutefois, les sous-traitants ne seront probablement pas autorisés à participer à l'étape de l'examen et de la précision des exigences avec le répondant qualifié pour lequel ils exécutent un travail de sous-traitance.**

Ajouter – 2.3 d) Un répondant pourra agir en qualité de sous-traitant pour un autre répondant.

Supprimer – 3.3 c) Les Répondants peuvent demander l'opportunité de faire une présentation en personne d'une durée de 60 minutes, afin d'exposer un sommaire de leur sommaire de la réponse à la soumission ainsi que d'offrir quelconques clarifications nécessaires.

Ajouter – 3.3 c) Les Répondants peuvent demander l'opportunité de faire une présentation en personne d'une durée de 60 minutes, **ou un délai jugé nécessaire par le Canada**, afin d'exposer un sommaire de leur sommaire de la réponse à la soumission ainsi que d'offrir quelconques clarifications nécessaires.

Supprimer – 4.2 a) Lorsque la réponse satisfait à toutes les exigences de l'ISQ le répondant devient un répondant qualifié pour la prochaine étape du processus d'approvisionnement, l'ISQ.

Ajouter – 4.2 a) Lorsque la réponse satisfait à toutes les exigences de l'ISQ – **Pointe du contrôle 1**, le répondant devient un répondant qualifié pour la prochaine étape du processus d'approvisionnement, l'ISQ – **Pointe du contrôle 2**.

Supprimer – à la 2^e phrase de 4.2 b) Dans une situation où l'ISQ exige une certification **de sécurité** en particulier et que celle du répondant change ou vient à échéance, le Canada pourrait disqualifier ce répondant qualifié, étant donné qu'il ne répond plus aux exigences de l'ISQ.

Ajouter : à la 2^e phrase de 4.2 b) Dans une situation où l'ISQ exige une certification en particulier et que celle du répondant change ou vient à échéance, le Canada pourrait disqualifier ce répondant qualifié, étant donné qu'il ne répond plus aux exigences de l'ISQ.

2- Modifications document ISC Pièce Jointe 1

Supprimer – Critère d'évaluation 9

Ajouter –

<p>9. Le soumissionnaire doit démontrer que la solution proposée est bien établie et s'adapte aisément dans différentes tailles d'organisations.</p> <p>9.1. Le soumissionnaire doit démontrer que la solution proposée peut s'adapter aisément afin de compléter la paye d'une ou plusieurs organisations et ce durant un cycle de paye visant 350 000 employés ou plus.</p> <p>9.2. Le soumissionnaire doit fournir des références d'organisations de tailles variables :</p> <p>9.2.1. Petites organisations de 1 à 50 000 employés clients</p> <p>9.2.2. Moyennes organisations de 51 000 à 99 999 employés clients</p> <p>9.2.3. Grandes organisations de plus de 100 000 employés clients</p>	<p>Réussite / Échec</p>	<p>9.</p> <p>9.1. Preuve exigée : Le soumissionnaire doit fournir une description de haut niveau du projet démontrant que la solution proposée peut s'adapter aisément afin de compléter la paye d'une ou plusieurs organisations et ce durant un cycle de paye visant 350 000 employés ou plus. Le soumissionnaire peut fournir des documents technique ou une présentation démontrant la confirmité..</p> <p>9.2.</p> <p>9.2.1. Preuve exigée : Le soumissionnaire doit fournir deux références et une brève description du projet pour une petite organisation de 1 à 50 000 employés clients. Veuillez noter que le GC se réserve le droit d'effectuer des vérifications auprès des clients cités en référence.</p> <p>9.2.2. Preuve exigée : Le soumissionnaire doit fournir deux références et une brève description du projet pour une moyenne organisation de 51 000 à 99 999 employés clients. Veuillez noter que le GC se réserve le droit d'effectuer des vérifications auprès des clients cités en référence.</p> <p>9.2.3. Preuve exigée : Le soumissionnaire doit fournir deux références et une brève description du projet pour une grande organisation de plus de 100 000 employés clients. Veuillez noter que le GC se réserve le droit d'effectuer des vérifications auprès des clients cités en référence.</p>
---	-----------------------------	--

3- Modifications document ISC Pièce Jointe 4

Supprimer - 9.1 - two paragraphes

Ajouter :

Le soumissionnaire doit démontrer que la solution proposée peut s'adapter aisément afin de compléter la paye d'une ou plusieurs organisations et ce durant un cycle de paye visant 350 000 employés ou plus.

Preuve exigée: Le soumissionnaire doit fournir une description de haut niveau du projet démontrant que la solution proposée peut s'adapter aisément afin de compléter la paye d'une ou plusieurs organisations et ce durant un cycle de paye visant 350 000 employés ou plus. Le soumissionnaire peut fournir des documents technique ou une présentation démontrant la confirmité.

4- QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION N° 1 : La phase d'EAE [alinéa 2.3 d)] comprend-elle les points de contrôle 2 et 3 (jusqu'à l'émission de la demande de propositions)?

RÉPONSE N° 1 : Oui, l'objectif est de pouvoir mettre à jour, modifier, manipuler et supprimer les critères au cours de tous les points de contrôle en fonction des commentaires des fournisseurs, des syndicats, des conseillers et du gouvernement du Canada.

QUESTION N° 2 : L'alinéa 2.3 b) indique que chaque répondant ne pourra se qualifier qu'une seule fois.

L'alinéa 2.3 d) indique qu'un répondant peut agir à titre de sous-traitant pour un autre répondant, mais qu'il peut ne pas être autorisé à participer à la phase d'examen et d'amélioration des exigences (EAE) avec le répondant qualifié pour lequel il réalisera des travaux en sous-traitance. Le GC peut-il préciser ce qui suit :

Un sous-traitant peut-il participer à plusieurs réponses (exemple : un fournisseur de services d'intégration de systèmes/non propriétaire de plateforme participerait en tant que sous-traitant d'un ou de plusieurs répondants)?

RÉPONSE N° 2 : Oui, chaque répondant principal ne peut répondre qu'une seule fois. Oui, le sous-traitant pourrait participer à plusieurs réponses.

QUESTION N° 3 : L'alinéa 2.3 a) permet qu'un répondant puisse être une coentreprise. Dans l'annexe 1, le critère d'évaluation n° 2 indique que le soumissionnaire doit détenir la propriété intellectuelle de la plateforme de GCH de base.

Si une coentreprise est composée de plusieurs fournisseurs, dont l'un des membres est le propriétaire de la propriété intellectuelle de la plateforme de GCH de base incluse dans la solution proposée (c.-à-d. le fournisseur SaaS de la solution de GCH de base), cela satisferait-il à la condition n° 2?

RÉPONSE N° 3 : Dans une coentreprise, tous les fournisseurs doivent être propriétaires d'une partie de la propriété intellectuelle de la solution proposée; le partenaire de la coentreprise secondaire doit également intégrer une partie de la PI dans la relation. C'est-à-dire que le partenaire de la coentreprise secondaire doit également être un fournisseur de logiciels et apporter une extension ou un logiciel complémentaire à la solution globale. Par exemple, la société de logiciels de GCH de base (RH et paye) crée une coentreprise avec une société de logiciels d'IA.

QUESTION N° 4 : Si un répondant propose une solution préconfigurée en tant que service créée sur une plateforme de GCH de base, cela satisferait-il au critère d'évaluation n° 2?

RÉPONSE N° 4 : Oui, si le répondant possède le logiciel de solution de base sur lequel la solution préconfigurée existe. Remarque : un répondant ne peut présenter qu'une seule demande.

QUESTION N° 5 : Le critère d'évaluation n° 3 exige que le propriétaire de la plateforme accepte d'être l'entrepreneur principal pour la mise en œuvre de la solution proposée. L'exemple de l'alinéa 2.3 e) montre que le fournisseur A ne possède pas lui-même toute l'expérience requise par l'ISQ. Toutefois, le fournisseur B possède l'expérience qui manque au fournisseur A. Si les

fournisseurs A et B décident de s'associer pour soumettre une réponse ensemble en tant que coentreprise, les deux entités seront considérées, ensemble, en tant que répondant. Dans ce scénario, qui est l'entrepreneur principal puisque le critère n° 3 exige que *le propriétaire de la plateforme accepte d'être l'entrepreneur principal pour la mise en œuvre de la solution proposée?*

RÉPONSE N° 5 : La coentreprise serait l'entrepreneur principal et la responsabilité serait partagée en parts égales entre les parties concernées.

QUESTION N° 6 : Le critère n° 8 indique que la solution proposée doit être fournie par le modèle SaaS. L'État a-t-il l'intention d'exiger que la solution proposée appuie un modèle à plusieurs utilisateurs (c.-à-d. à plusieurs clients)?

RÉPONSE N° 6 : La solution proposée peut ou non être un modèle à plusieurs utilisateurs fondé sur différents modèles d'architecture requis pour différents scénarios. Par exemple, Secret ou Protégé B.

QUESTION N° 7 : Dans l'énoncé des travaux, la section 4 Hypothèses (mise en œuvre) indique que la version finale de l'EDT décrirait les recommandations en matière de gestion du changement et de transformation nécessaires pour mettre en œuvre la solution. L'État pourrait-il préciser comment ces services s'harmonisent avec les autres volets de travail de NextGen comme la gestion du changement et l'optimisation et la transformation des activités décrites lors de la Journée de l'industrie?

RÉPONSE N° 7 : L'initiative NextGen est un programme qui comprendra plusieurs sous-projets de mise en œuvre. L'État s'attend à ce que le programme exige une gestion générale du changement, tandis que le sous-projet exigera une gestion du changement particulière axée sur la mise en œuvre. On s'attend à ce que tout matériel élaboré dans le cadre du volet général du programme (p. ex., liste et analyse des intervenants) puisse être réutilisé et servir d'accélérateur pour le volet spécifique à la mise en œuvre du sous-projet.

QUESTION N° 8 : Si un répondant propose une solution préconfigurée en tant que service qui est créée sur une plateforme de GCH de base existante, veuillez confirmer que le répondant ne serait pas considéré comme le propriétaire de la plateforme et ne pourrait donc pas être l'entrepreneur principal.

RÉPONSE N° 8 : Selon le critère n° 2, l'entrepreneur principal doit détenir la propriété intellectuelle de la plateforme de GCH de base et ne serait donc pas considéré comme le propriétaire de la plateforme.

QUESTION N° 9 : À quel moment le gouvernement du Canada publiera-t-il les questions et réponses de la Journée de l'industrie, comme il a été indiqué au cours de la séance?

RÉPONSE N° 9 : Nous avons l'intention d'afficher les questions et réponses dans les prochains jours au moyen d'une modification à l'ISQ, qui comprendra la Journée de l'industrie, les réunions individuelles et d'autres questions posées par les fournisseurs depuis la publication de l'ISQ.

QUESTION N° 10 : Est-ce que le Canada pourrait clarifier la demande pour un environnement de démonstration?

Solicitation No. - N° de l'offre
24062-190560/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
24062-190560/B

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
682xe. 24062-190560/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
682xe
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

RÉPONSE N° 10 : L'environnement de démonstration doit contenir l'information suffisante pour prouver l'existence du produit. Les fonctionnalités spécifiques ne seront pas évalués au Point de contrôle 1

QUESTION N° 11 : Est-ce que le soumissionnaire doit fournir un environnement de démonstration pour confirmer l'existence commercial du produit ou un environnement dans laquelle des utilisateurs du gouvernement vont valider que la solution proposée rencontre le critère 1.1?

RÉPONSE N° 11 : Le soumissionnaire doit fournir un environnement de démonstration qui confirme l'existence commercial dans le Point de Contrôle 1. Les critères de Point de Contrôle 2 seront partagés publiquement avant que Point de Contrôle 2 soit lancé.

QUESTION N° 12 : Est-ce que le Canada peut confirmer quand l'environnement de démonstration est requis? Pourriez-vous confirmer combien de temps l'environnement de démonstration doit demeurer disponible?

RÉPONSE N° 12 : L'environnement de démonstration est requise pour la durée de l'évaluation du Point de Contrôle 1, ce qui devrait durer un maximum de 30 jours après la fermeture du Point de Contrôle 1, à moins de circonstances inattendus.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS